LES LANDES RÉPUBLICAINES
HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.
S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »
7 rue Frédéric Bastiat – BP34
40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41
Directeur de la publication : Alain BACHE
e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : http://pcf40.free.fr
Abonnement annuel 30€
Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN
C.P.N° 0728P11523– N° 2547 – Jeudi 9 avril 2026

40e congrès du PCF
" Un communisme de conquêtes " - Préambule de la base commune

Pour information, le Préambule de la Base commune sur les objectifs du 40e Congrès.

Avec ***« Un communisme de conquêtes »***, il s'agit aujourd'hui de franchir une étape décisive :

- **doter le PCF d'une démarche dans la durée,**
- **affirmer le rôle central du PCF dans la conquête des pouvoirs par le monde du travail.**

Volontairement, ce texte d'orientation ne reprend donc pas l'ensemble des travaux du précédent congrès. Le 40e Congrès du Parti communiste français s'inscrit dans la continuité des orientations définies lors des précédents congrès. Le texte du 38e Congrès, « Manifeste du Parti communiste », portait l'ambition d'arrêter l'effacement du PCF et de le rendre à nouveau visible dans le débat public. Celui du 39e Congrès, « L'ambition pour de nouveaux jours heureux », a permis de renouveler le projet communiste et de préciser ses propositions. Ce projet de base commune n'est pas un programme électoral mais se veut être un texte de visée communiste, fixant des priorités politiques et stratégiques, et donnant mandat à la future direction nationale pour mettre en œuvre ces orientations d'ici le prochain congrès.

Ce texte a vocation à s'appuyer sur les acquis existants et à être complété par les productions les plus récentes du Parti qui constituent des contributions essentielles à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet.

La crise systémique du capitalisme suscite de profonds bouleversements : guerres, menaces nucléaires, effondrement des principaux indicateurs écologiques, crise sociale, crise démocratique. L'ordre international est traversé par des recompositions majeures, marquées à la fois par la volonté du capital étatsunien d'asseoir sa domination internationale sur un nouveau mode d'accumulation, mais aussi par la contestation de l'hégémonie du dollar et la montée de nouvelles puissances. Les tensions s'exacerbent à mesure que l'administration Trump entend conserver sa suprématie dans un ordre mondial devenu multipolaire, et qu'elle s'affranchit à cette fin du droit international pour affirmer sa volonté impérialiste et guerrière.

Dans ce contexte, la France s'enfonce dans une crise majeure. Elle apparaît affaiblie. Du fait de l'alignement de tous ses gouvernements sur l'impérialisme étatsunien et de leur acceptation des orientations mises en œuvre au sein de l'Union européenne, sa voix s'est progressivement marginalisée sur la scène internationale.

Ce déclassement est indissociable des choix économiques et sociaux opérés depuis plusieurs décennies. Les politiques néolibérales ont profondément fragilisé l'appareil productif, accéléré la désindustrialisation, affaibli le modèle agricole français et contribué au recul des infrastructures publiques. En privilégiant la financiarisation au détriment du travail et de la production, elles ont aggravé les inégalités et réduit ses capacités de répondre aux défis du siècle, en particulier le dérèglement climatique.

Cette situation alimente une crise sociale catastrophique, tandis que l'échec du macronisme a plongé le pays dans une crise de régime inédite depuis les origines de la Ve République. Le recul de la conscience de classe et l'atomisation du salariat, la peur de l'avenir qui s'empare des catégories populaires nourrissent les replies identitaires. Elles favorisent la progression de plus en plus dangereuse de l'extrême droite. Aucune des réponses politiques existantes n'est aujourd'hui à la hauteur pour combattre ce phénomène et le faire refluer durablement.

Face à ces défis, « Un communisme de conquêtes » propose une orientation ambitieuse autour d'un projet de dépassement du capitalisme et d'unir le peuple de France. Pour cela, il importe de bâtir une force politique solidement ancrée dans le monde du travail et de la création, capable de rassembler largement les travailleuses et les travailleurs, de faire progresser la conscience de classe et de donner à la gauche une base sociale forte.

C'est par la mobilisation du monde du travail que pourra être inversé le rapport de force. Cette dynamique est indispensable pour faire reculer l'extrême droite et ouvrir une perspective politique capable de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre temps. Elle constitue la condition pour la conquête des pouvoirs et la construction d'une société d'émancipation.

Comme ils l'ont fait à l'occasion de leurs derniers congrès, c'est aux communistes qu'il appartient de s'emparer à présent de cette proposition de base commune, de l'enrichir de leurs expériences et de leurs réflexions, d'en faire le levier collectif du déploiement de leur parti afin de lui permettre de se hisser au niveau de secousses historiques.■

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le transport ferroviaire en débat

Suite à la séance plénière du 2 avril, les élus régionaux du groupe Communiste Ecologique et Citoyens ont écrit un communiqué de presse suite à la révélation du choix de la SNCF pour la gestion du TER Poitou-Charentes, à l'issue de la procédure de mise en concurrence.
Cette séance plénière a été l'occasion de rappeler leur opposition à l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire régional : « nous restons fermement opposés à la libéralisation et à la fragilisation d'un service public essentiel pour les habitants de notre Région. Pour notre groupe, les services publics constituent un bien commun indispensable et doivent rester accessibles à toutes et tous. C'est dans ce sens, et pour ne pas empêcher le fonctionnement normal de nos trains, que nous avons décidé de ne pas prendre part au vote concernant la délibération n°2 sur l'allocation des crédits de fonctionnement de ce réseau TER du Poitou-Charentes », ont-ils déclaré.
Lors de cette journée, ils ont aussi pu défendre le train avec une motion ***"Pour le respect par l'État de ses engagements financiers sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest".*** Face aux rumeurs de Partenariat Public-Privé, ils ont rappelé que c'est à l'État de porter ce projet grâce à un montage entièrement public, jugé plus sûr et moins cher par un rapport récent. Cette motion a été votée par l'ensemble de l'Assemblée régionale, sauf le Groupe écologiste.■

***
*****

Communiqué de presse du groupe CEC
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Attribution des lignes TER Poitou-Charentes : un choix qui garantit la continuité du service public ferroviaire

Les élu·e·s du groupe Communiste, Écologiste et Citoyen au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine se félicitent du choix arrêté par la Région de retenir la candidature de SNCF Voyageurs pour l'exploitation des lignes TER en Poitou-Charentes, à l'issue de la procédure de mise en concurrence.
Ces derniers jours ont été marqués par les fausses informations d'un média pourtant national qui a jugé bon d'annoncer avant la déclaration officielle le nom du vainqueur de ce marché public. Ce nom n'étant pas celui du réel détenteur de ce réseau, nous sommes en droit de nous interroger sur les véritables intentions de cette divulgation fallacieuse.
Ce résultat vient confirmer la pertinence d'un opérateur public historique, porteur d'un savoir-faire reconnu et constitue un gage de continuité et de qualité du service rendu aux usagères et usagers.
Pour autant, nous tenons à rappeler notre opposition de fond à la mise en concurrence des transports express régionaux (TER). Cette logique libérale fragilise à terme l'organisation du service public ferroviaire, introduit des incertitudes pour les personnels comme pour les usagers, et fait peser des risques sur l'égalité d'accès et la qualité du service sur l'ensemble du territoire.
Nous réaffirmons avec force que les transports ferroviaires régionaux doivent demeurer pleinement intégrés au service public. Ils répondent à des besoins essentiels de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition écologique.
Pour notre groupe, les services publics constituent un bien commun indispensable. Ils doivent rester accessibles à toutes et tous, répondre aux besoins de la population et garantir l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.
Nous resterons pleinement mobilisé-e-s pour défendre et renforcer un service public ferroviaire de qualité, au service de l'intérêt général.
Continuons à défendre les services publics !

***
*****

Motion portée par Alain Baché, au nom du groupe Communiste, Écologique et Citoyen

Pour le respect par l'État de ses engagements financiers sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.

La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO), qui comprend les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse, ainsi qu'une ligne nouvelle à grande vitesse reliant Toulouse, Bordeaux et Dax, est un projet ferroviaire structurant majeur pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
La situation actuelle se caractérise par une inégalité territoriale persistante, alors que 65 % de la population française vivant à plus de quatre heures de Paris se concentre en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
Le besoin d'infrastructures est d'autant plus important qu'il existe une saturation de plusieurs lignes ferroviaires historiques, notamment Bordeaux–Agen–Toulouse–Montauban, Bordeaux–Dax et Montpellier–Sète.
Cette nouvelle ligne est indispensable pour doubler les capacités, permettre le développement des TER, des Intercités, des trains de nuit et des TGV, mettre en service les RER métropolitains de Toulouse et Bordeaux, réduire les temps de parcours et relier plus efficacement la France à la Péninsule ibérique.
Elle répond à des besoins massifs de mobilité, de désenclavement et de report modal dans les territoires du Sud-Ouest, durement pénalisés par un sous-investissement de l'État dans les infrastructures de transport.
De plus, cette ligne va de pair avec le développement du fret, en permettant d'augmenter la capacité des lignes ferroviaires actuelles.
La LNSO est un projet déclaré d'utilité publique. Son financement a été acté selon un schéma équilibré,

reposant sur une participation de 40 % de l'État, 40 % des collectivités territoriales et 20 % de l'Union européenne, cette dernière ayant réaffirmé son soutien au projet au titre des corridors transeuropéens.
Les collectivités, à travers un effort financier inédit, ont tenu et continuent de tenir leurs engagements. Les travaux ont débuté depuis plus de dix-huit mois. Plus de 2,5 milliards d'euros ont déjà été engagés et plus de 180 marchés de travaux ont été attribués au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse et, sous le pilotage de comités de suivi coprésidés par les préfets de région, avec l'aval constant de l'État. Ces engagements publics successifs ne sauraient aujourd'hui être remis en cause.
Pourtant, des incertitudes persistantes sur la participation financière de l'État, ainsi que la perspective d'un recours à un partenariat public-privé, font peser une menace grave sur la soutenabilité du projet. Un tel montage entraînerait un surcoût massif de plusieurs milliards d'euros et un retard significatif de mise en service, au détriment de l'intérêt général, de la transition écologique et du bon usage de l'argent public. Un rapport récent a par ailleurs confirmé que la meilleure solution restait le portage public du projet, plus sûr et moins cher que le partenariat public-privé.

Transformer ce projet en variable d'ajustement budgétaire, avec une lecture strictement comptable, est une faute politique, territoriale et climatique majeure. Le développement du ferroviaire constitue un levier central de la décarbonation des mobilités, de la réduction des inégalités territoriales et du renforcement de la cohésion nationale.

Les élu-e-s du Conseil régional, réuni-e-s en Séance Plénière :

- **Réaffirment le caractère stratégique, structurant et indispensable de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest pour l'aménagement du territoire, la transition écologique et la justice territoriale ;**
- **Rappellent que le financement du projet a été collectivement acté, sécurisé et planifié sur le long terme, et que les collectivités territoriales ont déjà consenti un effort financier inédit pour sa réalisation ;**
- **Demandent solennellement à l'État de respecter l'intégralité de ses engagements financiers et calendaires sur la LNSO, conformément aux décisions prises et aux travaux déjà engagés ;**
- **S'opposent à tout recours à un partenariat public-privé pour le financement de la ligne nouvelle, qui se traduirait par un surcoût inacceptable et un retard préjudiciable à l'intérêt général ;**
- **Appellent à la poursuite et au renforcement de la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales et des partenaires publics en faveur de ce projet d'avenir, dans un cadre de financement public sécurisé et maîtrisé.**■

Fermetures de classes dans les Landes

Lors du CDEN (conseil départemental de l'Education National) qui s'est réuni le 3 avril dernier pour examiner les possibles fermetures et ouvertures de classe, Jean-Marc Lespade, conseiller départemental communiste, est intervenu pour demander à l'inspectrice d'académie de réexaminer les menaces de fermeture de classe sur le secteur du Seignanx.
Ci-dessous son intervention.

"*Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental des Landes, Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs,*
Nous sommes dans un pays dans lequel plus de 13.300 millionnaires, selon l'ancien Ministre des Finances, Monsieur Éric Lombard, ne paient pas d'impôts !!! Ils ne sont pas assujettis à l'Impôt !!! De plus, une enquête sénatoriale vient de démontrer que plus de 211 Milliards sont accordés annuellement aux entreprises, sans contrepartie !
(Se tournant vers le Maire LR de Saint-Sever, Arnaud Tauzin) Il y une grande différence entre un Maire de droite, Monsieur Tauzin, et un élu de gauche : c'est que l'élu de gauche pointe cette injustice fiscale !
Le problème de notre pays, ce ne sont donc pas les "dépenses publiques", mais bel et bien les "recettes publiques" qui ne sont pas à la hauteur !
Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite supprimer, 4000 postes dans l'Éducation Nationale.... Partout en France, le mécontentement monte, la colère monte !
Sur le canton du Seignanx, dont je suis l'élu au Conseil départemental, j'ai assisté le 31 Mars à l'important rassemblement organisé par les parents d'élèves de Saint-André-de-Seignanx.
C'est pourquoi, Madame l'Inspectrice, je vous demande de bien vouloir reconsidérer les situations sur la commune de Saint-André-de-Seignanx, ainsi que sur le R.P.I (Regroupent Pédagogique Intercommunal) de Biarrotte/Biaudos/Saint-Laurent-de-Gosse.
En effet, au regard de plusieurs critères : le nombre d'enfants "à besoins particuliers" qui demeure élevé ; le niveau des moyens investis par les collectivités en terme de bâtiments scolaires et de matériel ; le taux d'encadrement qui serait de 20,63 pour Saint-André et 20,82 pour le R.P.I., il me semble tout à fait opportun de réexaminer ces deux situations !
Je vous remercie."■

Les 17 et 18 avril, Fête Huma de Perquie

Cette année elle se déroulera sur le thème : **« Pour des jours heureux en France et dans le Monde »**.
Dans le contexte politique international et français, après les élections municipales et dans le cadre de la préparation du congrès du PCF, cette 15ième fête constituera un évènement politique important.
Ce rassemblement politique et festif, les militants communistes du secteur, le préparent en s'adressant largement aux populations, aux salariés.
Préparation qui s'inscrit concrètement dans la démarche du **« pacte d'avenir de la France »** proposé par le PCF.
Un pacte qui favorise le débat et l'action du monde du travail dans sa diversité car il n'y aura pas de changement politique en sa faveur si celui-ci ne prend pas en main ses affaires.

Programme :

Vendredi 17 avril 18h30 débat public : *« Liberté des peuples, Souveraineté des Etats, Paix, Respect du droit international »* avec **Daniel Salhorgne**, Président du Mouvement de la Paix des Landes et **Leila Moussavian-Huppe**, membre du secteur de politique extérieure du PCF en charge du Proche et Moyen -Orient

Samedi 18 avril 10h débat public : *« Pour des territoires ruraux vivants : Renouveau industriel et agricole, services publics, transition écologique »* avec **Véronique Mahé**, responsable nationale à la vie du PCF, conseillère régionale des Pays de Loire.

Apéritif et repas vendredi soir (12€ tout compris)
Apéritif puis repas samedi midi (prix repas 16€)
S'inscrire rapidement (pour des questions d'organisation) auprès de : Béatrice Désolé 06.86.20.21.84 ou Christian Duprat 06.83.22.69.81 Possibilité de laisser un message)■

SOUSCRIPTION

Nom……Prénom……..
ADRESSE……..
……..
CP…… VILLE……

Je fais un don de …… € au PCF

Libeller le chèque à l'ordre de :
« ADF-PCF40 »
BP34, 40001 MONT-DE-MARSAN Cedex
Conformément à la loi, un reçu ouvrant droit à une réduction d'impôt vous sera adressé (uniquement pour les dons en chèques).

Gnacs et Chacailles

EXPULSIONS 1er AVRIL

*Le droit au logement a d'abord été reconnu en France dans la loi sur le droit au logement de 1990. Cette loi prévoit que «**Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation»** (article 1). Une loi contre les expulsions adoptée en 1998 consacre également le droit au logement comme un droit fondamental et le Conseil constitutionnel, la plus haute instance juridictionnelle française, reconnaît que le droit au logement est un objectif de valeur constitutionnelle*. La fin de la trêve hivernale, depuis le mercredi 1er avril, marque la reprise des procédures d'expulsions locatives. Le record atteint en 2025 avec 30500 expulsions exécutées par la police sur décision des préfets selon les commissaires de justice (ex-huissiers), pourraient être dépassées en 2026. En hausse de 27% en un an et de 60% en 2 ans, c'est du jamais vu, soit deux fois plus qu'en 2015. En 2024, les expulsions étaient reparties à la hausse après le Covid, explosant de 87% par rapport à 2023. Parmi les causes, il y a la crise du logement avec une offre insuffisante et la spéculation locative, la baisse des APL (aide personnalisée au logement versée par la caisse d'allocations familiales - Caf- ou la mutualité sociale agricole -MSA), l'inflation et le prix des loyers, l'augmentation du coût de la vie. De plus, l'année 2024 marque le durcissement des politiques publiques en matière d'expulsions avec la loi Kasbarian-Bergé du 27/07/2023 qui raccourcit les délais pour le locataire en difficultés, restreint les pouvoirs du juge, durcit les conditions d'accès aux délais de paiement, accentue le recours à la force publique. Ainsi, des ménages en difficultés peuvent être expulsés manu militari, même s'ils essaient de régulariser leur situation. Et peu importe s'il s'agit de personnes âgées parfois résidentes depuis longtemps, ou s'il y a un nourrisson dans le foyer. C'est ainsi que l'on voit dans la France de 2026, des familles jetées à la rue. Il est quasi impossible aujourd'hui d'avoir une décision de justice qui accorde un échéancier et un maintien dans les lieux, même pour un ménage ayant repris ses paiements. Des ménages sont parfois expulsés pour quelques centaines d'€ dans des procédures absurdes. D'après une enquête de la Fondation pour le logement en 2022, 32% des ménages expulsés n'ont pas retrouvé de logement au bout de 3 ans et vivent encore à l'hôtel, chez un tiers, ou d'autres formes de non-logement. Derrière ces chiffres, il y a des vies brisées et des familles de plus en plus criminalisées. Face à une injustice sociale insupportable, des élus locaux, des associations, tentent de limiter les dégâts. Entre autres, la ville de Paris qui mène une politique de prévention des expulsions. Une charte a été signée avec les différents acteurs du logement, les services sociaux municipaux afin d'accompagner les locataires en difficultés. Une plateforme de la Fondation du Logement conseille et oriente vers les associations qui accompagnent les ménages sur le territoire. Avec InDéCoSa-CGT, le DAL (droit au logement) se bat pour qu'il n'y ait pas d'expulsions sans relogement, pour le respect de la loi DALO (droit au logement opposable) qui protège les locataires, la baisse des loyers, la réquisition des logements vacants, la réalisation de logements sociaux afin que cesse l'anomalie de la crise du logement au mépris des plus pauvres invisibilisés par les dominants sans scrupules. Un teit entà tots (un toit pour tous).■

Roger La Mougne